

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



Instruction n°01 du 27 janvier 2008

رئيس الحكومة

Madame, Messieurs les Walis

Objet : Programme de Soutien au Renouveau Rural « PSRR » 2007-2013.

L'adoption de la Politique de Renouveau Rural en Octobre 2006 par S. E. Monsieur le Président de la République, a été suivie par l'élaboration puis la mise en œuvre d'un Programme de Soutien au Renouveau Rural « PSRR » pour la période 2007-2013. Ce dernier a été ordonnancé pour sa mise à exécution, à travers dix neuf (19) Directives Gouvernementales et séquencé comme suit :

Année 2007 : phase pilote ; 2008 : phase de consolidation ; années 2009/2013 : phase de généralisation du PSRR.

Le Programme de Soutien au Renouveau Rural a permis au cours de ses phases préparatoire et pilote, la formulation et la mise en œuvre de 2.323 projets qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre, touchant 277.634 ménages au niveau de 2.654 localités relevant de 872 communes qui engendrent la création de 98.265 emplois.

Les Cellules d'Animation Rurale communale, les Comités Techniques de Daïra et de wilaya ont été décisifs dans l'initiation des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) qui constituent l'outil d'intervention privilégié au niveau des zones rurales. Construits sur la base d'une démarche participative ascendante, les PPDRI favorisent l'intégration à la base des différentes interventions sectorielles et des ressources financières publiques et privées.

Ainsi, les PPDRI pourront être utilisés, autant que de besoin et plus particulièrement pour résorber les retards accumulés dans le processus de développement de certains territoires et également pour favoriser l'innovation par l'introduction de nouvelles activités économiques. Une note méthodologique consolidée pour l'initiation et la mise en œuvre des PPDRI a été élaborée sur la base des enseignements de l'année pilote et transmise par le Ministre Délégué chargé du Développement Rural à l'ensemble des wilayas.

Sur un autre plan et aux fins de faciliter une meilleure programmation des investissements et des interventions, le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR) a été transformé en Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Durable (Rural et Local) « SNADDR ».

Par ailleurs, l'ensemble des wilayas peuvent disposer à travers le système informatique de Soutien au Renouveau Rural « SI-PSRR », opérationnel via le WEB sur le site : www.mddr.gov.dz, d'un outil efficace pour assurer en temps réel, le suivi et l'évaluation des Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI), de leur phase de formulation jusqu'à leur réalisation.

A ce jour, 26 wilayas utilisent cet outil, les autres sont invitées à exploiter ce nouveau système qui contribue de façon déterminante à l'accès aux ressources financières qui seront arbitrées dans le cadre des futures Lois de Finances.

Cinq Milliards de DA ont été inscrits à l'intitulé des wilayas ayant utilisé le SI-PSRR dans le cadre de la Loi de Finances Complémentaire 2007. Une dotation similaire est inscrite dans la Loi de Finances 2008.

Sur la nouvelle ligne budgétaire nouvellement créée et ouverte par le Ministère des Finances sous l'intitulé « PCD-DR », la dotation financière a pour objectif de permettre aux wilayas de participer de manière efficace à la programmation et au financement des Investissements publics de manière intégrée.

Les associations au nombre de 3.500 identifiées par les wilayas et qui œuvrent pour le développement rural seront intégrées dans le réseau, Mouvement Associatif Accompagnant la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable « MAASTRATEGIE » et bénéficieront de ce fait, des formations envisagées dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (2008-2010), dont le lancement est prévu début 2008.

Ainsi, l'ensemble des instruments et procédures nécessaires à une mise en œuvre efficace du Programme de Soutien au Renouveau Rural (PSRR) est mis à la disposition de tous les acteurs de l'agglomération, de la commune, de la daïra, de la wilaya et du niveau central.

L'année 2008 qui sera l'année de consolidation du PSRR, s'appuiera sur la mise en œuvre d'un Programme National de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique - PRCHT 2008 / 2010 à travers :

- La mobilisation d'experts et d'enseignants universitaires chargés de la transmission des connaissances pour le Renouveau Rural. Chaque wilaya est invitée à identifier ses propres experts en s'appuyant sur les universités locales, les centres de formation, les experts indépendants et sur les leaders en matière de développement ;
- L'organisation d'une formation destinée aux membres des cellules d'animation rurale communales, des comités techniques de daïra et de wilayas ainsi que du mouvement associatif. Ces formations se dérouleront au niveau de chaque wilaya qui aura la charge de cibler en temps opportun, les acteurs à former et de réunir les conditions matérielles requises ;
- Les formateurs seront identifiés par le Ministre Délégué chargé du Développement Rural puis formés et orientés vers les wilayas. Deux experts seront désignés par chaque wilaya aux fins de formation. Ils constitueront aussi pour les acteurs de base, des hommes ressources pour l'appui à la mise en œuvre effective de la Politique de Renouveau Rural dans toutes ses dimensions ;
- Les outils, « SNADDR » et « SI-PSRR » seront actualisés et améliorés par le Ministre Délégué chargé du Développement Rural, chaque fois que nécessaire sur la base des observations et suggestions des utilisateurs du terrain ;
- Une formation spécialisée sera dispensée au profit des enseignants et encadreurs des différents centres d'enseignement et de formation professionnelle ;
- Un travail distinct sera engagé pour permettre aux universités et centres universitaires de dispenser des modules d'Economie Rurale ;
- Un plan de communication d'envergure sera mis en œuvre pour accompagner la consolidation du Programme de Soutien au Renouveau Rural.

Menées en synergie avec les programmes de formation du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales au profit des Chefs de Dairas et des Secrétaires Généraux de wilayas et de communes, ces actions de consolidation, qui visent un rapprochement étroit avec les populations concernées, offrent également aux nouvelles Assemblées Populaires Communales (APC) l'opportunité propice pour s'imprégner de ces dispositifs et initier la mise en œuvre des PPDR au bénéfice des citoyens de leur commune.

La consolidation du PSRR, grâce au Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHT), devrait préparer la phase de généralisation prévue durant la période 2.009 / 2.013 qui est appelée à se concrétiser par la formulation et la mise en œuvre d'un nombre plus important de PPDRI, outils d'aménagement actif des territoires ruraux.

A cet effet, je rappelle l'importance des 19 directives relatives à la mise en œuvre du Programme de Soutien pour le Renouveau Rural (PSRR) auquel j'accorde un intérêt particulier à sa réussite.

Aussi, j'invite Madame et Messieurs les walis à achever l'installation et l'opérationnalité effective des Cellules d'Animation Rurale communales et des Comités Techniques de Dairas et de wilayas, d'exploiter l'outil « SI-PSRR », de redoubler d'efforts pour revitaliser les espaces ruraux par la création d'activités économiques là où elles sont absentes, de consolider et de renforcer celles qui existent déjà tout en contribuant à l'animation des associations et des organisations traditionnelles qui œuvrent pour le développement rural, synonyme d'avenir et de potentialités à découvrir et à valoriser pour de larges franges de la population.

Le Ministre Délégué chargé du Développement Rural est instruit pour procéder à une évaluation régulière quant à l'exécution de cet important programme qui participe à l'amélioration de la gouvernance des territoires.

En communication et pour attribution à Messieurs :

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur et des Collectivités Locales ;
Le Ministre des Finances ;
Le Ministre de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme ;
Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
Le Ministre de la Communication ;
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
Le Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels ;
Le Ministre Délégué chargé du Développement Rural.

